

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 01/06/2024 Date d'affichage : 01/06/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : Votants : 14	L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	---

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Didier PETITPAS
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mr Patrick DEMARQUET
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Nicolas MARTINAIS

N°76 - 2024

Présentation des prix 2024

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe responsable de la commission des maisons fleuries, propose aux membres du Conseil Municipal les prix suivants.

Il précise que le souhait de la commission est de récompenser les lauréats par des bons d'achats à « La Maison.fr » et une entrée dans un parc floral.

Catégorie Maisons	Catégories fermes et anciens bâtiments de fermes	Catégorie Parcs et jardins	Catégories Potagers
1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 € 4 ^{ème} prix : 21 € 5 ^{ème} prix : 21 € 6 ^{ème} prix : 21 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €	1 ^{er} prix : 34 € 2 ^{ème} prix : 28 € 3 ^{ème} prix : 23 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20240606-D76_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'ensemble des propositions émises par la Commission Maisons Fleuries
- **D'AUTORISER** Mme Stéphanie GARNIER a commandé les récompenses auprès de la Maison.fr (DISTRICO AGRIAL)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

